IV

# Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.23 — TELEPHONE

## Les Grèves

### CHEZ MULLIEZ FRERES

Lorsqu'au cours d'une grève des ouvriers peu soucieux de leurs intérêts et de l'intérêt général des travailleurs refusent de se solidariser avec leurs camarades en grève, peux-ci leur font ce qu'on appelle une « reconduite ». Ils escortent les réfractaires en chantant pour leur faire honte de l'attitude tenue par eux.

Ce n'est ni bien terrible, ni bien méchant si c'est profondément humiliant, on ne voit donc pas bien pourquoi la police intervient.

Ces jours derniers, les grévistes de l'usine Mulliez firent quelques « reconduites » et aussitôt le commissaire du quartier estima qu'une révolution allait éclater dans le Cul de Four, révolution auprès de laquelle pâlirait la grande, celle de 1789. Des renforts furent demandés, on vit les abords de l'usine Mulliez surveillés de près par la police et toute la journée on entendait retentir cette phrase : « Circulez que j'vous dis, ou j'vous colle dedans ».

Malgré cela, la révolution ne venait pas. Pour l'aider sans doute on fit prendre chez le patron les adresses de tous les ouvriers et le commissaire les fit mander à son bureau pour les avertir que s'ils ne finissaient pas, cela se gâterait.

On osa même reprocher aux malheureux d'avoir insulté des agents, ce qui est absolument faux.

C'est égal, on se fait une singulière idée de la liberté ouvrière à Roubaix.

### DANS L'ESCALIER

Auguste Laleine, âgé de 47 ans, meunier, demeurant rue du Vert-Pré, à Lys-lez-Lannoy, a été victime d'un accident dans la filature Jonville frères, rue Condorcet.

Il descendait un escalier, lorsque par suite d'un faux mouvement il manqua la marche et roula sur les degrés.

Dans sa chute il s'est fait une contusion dans la région lombaire gauche.

— Chez Emile Roussel et fils, teinturiers-apprêteurs, rue de l'Epeule, Albert Peermann, âgé de 19 ans, dégraisseur, demeurant rue des Villas, à Tourcoing, a glissé dans un escalier en portant une pièce.

Il s'est fait des plaies contuses à la nuque, au coude et au cuir chevelu, plus une forte contusion du thorax. On a constaté aussi une fracture de la 9e côte droite.

L'incapacité de travail sera d'un mois environ.

### ACCIDENT AU PALAIS MUNICIPAL

Encore un à ajouter à la longue liste des accidents dont le grotesque bâtiment fut le témoin Bienvenu Desmulier, âgé de 49 ans, chef maçon, demeurant 70, rue de Tourcoing à Wattrelos, a eu le petit doigt de la main gauche écrasé sous une pierre qu'il manœuvrait. L'extrémité du doigt a été enlevée et la désarticulation entre la 1re et la 2e phalange fut jugée nécessaire.

Cet accident entraînera une incapacité permanente partielle.

### SERIE DE CLISSADES

Chez Ernoult-Bayard, rue du Grand-Chemin, Hilaire Delplanque, apprêteur, âgé de 16 ans, demeurant rue de la Mackellerie, 201, a été blessé au pied gauche en glissant sur les dalles. Le docteur a constaté une entorse du pied gauche et prescrit 15 jours de repos.

— Chez Desrumeaux frères, teinturiers-apprêteurs, rue du Tilleul, Alois Rasson, âgé de 53 ans, maréchal, demeurant rue du Ballon, à Herseaux, a glissé dans la cour de l'établissement et s'est contusionné le coude gauche.

— Chez Dazin-Motte, filateurs, boulevard de Fourmies, Fernande Pattyn, âgée de 14 ans, bacleuse, 74, rue de Mons, a glissé derrière son métier et s'est fait une entorse du poignet gauche.

### LES MEFAITS DU COUTEAU

Marcel Cogniez, âgé de 17 ans, électricien, demeurant rue du Vieux-Bureau, à Wattrelos, était occupé vers 10 heures du matin, à la Brasserie Roubaisienne, boulevard d'Halluin à poser une rosace.

Maintenant cette rosace au plafond avec la main gauche il voulut prendre des vis dans la poche de son veston où se trouvait ouvert un couteau qui lui sert pour son travail et se fit une coupure assez profonde à l'annulaire droit.

### POUR LE CLASSEMENT D'UNE RUE

Une enquête est ouverte sur le projet de classement et de mise en état de viabilité de la rue Montgolfier-prolongée jusqu'à la rue J-B. Notte.

Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant quinze jours, du 2 mars jusqu'au 16 du même mois inclusivement pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à 5 heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la mairie pendant trois jours, savoir les 17, 18 et 19 mars 1909 de 4 à 5 heures les observations qui pourraient être faites sur le projet.

### BOURSE DU TRAVAIL

FEDERATION DU BATIMENT (Comité fédéral). — La réunion du Comité fédéral aura lieu aujourd'hui mardi, 2 mars, à 6 heures et demie précises du soir, au siège de la Fédération, Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

Ordre du jour : 1. Représentation proportionnelle. — 2. Nomination d'un membre au Comité de l'Union des Syndicats. — 3. Question des collecteurs. — 4. Divers.

SAVONS HÉLIANTHIS D'OR RÉGONIA DU JAPON
Emanations de l'astre roi Merveilles florales. Douceur, pureté, vertus capiteuses. Inspirés par la Voyante à Victor VAISSIER.

### A L'HOPITAL

VICTIME DE LA NEIGE. — On a conduit hier à l'hôpital de la Fraternité, Camille Legras, ménagère, âgée de 70 ans, demeurant 97, boulevard de Strasbourg. La pauvre femme ayant glissé sur le trottoir auprès de son domicile s'est fracturé le poignet droit.

LES MAUVAISES BORDURES. — Jean-Baptiste Fremeaux, âgé de 53 ans, lisseur, demeurant boulevard de Beaurepaire, a été conduit à l'hôpital de la Fraternité à la suite de l'accident suivant :

Ayant eu le malheur de mettre le pied sur une bordure de trottoir bien en pente, selon l'habitude, l'ouvrier a voltigé et s'est fracturé une côte.

JAMBE FRACTURÉE. — L'hôpital de la Fraternité a reçu encore Liévine Candraien, âgée de 72 ans, demeurant rue Beaumarchais, cour Gérard, 4, qui étant tombée sur le trottoir en rentrant chez elle s'était fracturé la jambe droite.

### THEATRE-HIPPODROME

Demain mercredi 3 mars, à 8 heures du soir, la troupe de Douai, directeur Fertinel, donnera une représentation de MIGNON avec le concours de Mme La Palme de l'Opéra-Comique.

## ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 1er mars 1909

*Naissances.* — André Lapie, rue Neuve, 22. — Aimé Renard, rue Vallon, 22. — Germaine Decuyper, rue des Anges, cour Puls, 9. — Jules Quint, rue Massillon, 16. — Jean Fournier, rue du Tilleul, 338. — Emma Méresse, rue de Jemmapes, 3. — Angèle Sturbaut, rue du Tilleul, cité Loridan, 15.— Olga Deleplace, boulevard de Cambrai. — Désiré Bulteau, boulevard de Cambrai. — Lucienne Carpentier, rue Ternaux, 15.

*Décès.* — Rachel Janssens, 11 mois, rue Marengo, cour Rogier, 17. — Joseph Fiévet, 52 ans, apprêteur, rue de Denain, 70. — Jean-Baptiste Dedack, 1 mois, rue Molière, 17. — Coralie Alelon, 6 ans, sans profession, boulevard d'Armentières, 60. — Julie Chaumel, 88 ans, sans profession, rue Richelieu, 3. — Constant Gilard, 39 ans, tileur, rue Glorieux, cour Lefebvre, 5. — Virginie Rasson, 79 ans, sans profession, rue de la Makellerie, 67. — Sopyie Wanez, 67 ans, sans profession, avenue Julien Lagache. — Léopold Melmys, 56 ans, chevilleur, rue Peilart, 156. — Benoit Vanden Eynde, 76 ans, sans profession, rue Blanchemaille.

## CROIX

RENTES DES OUVRIERS. — A la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, 2, rue Auber, à Lille, le wattman Jean-Baptiste Dumortier, demeurant à Mons, rue du Barœul, 8, a reçu un coup de manivelle du frein sur la face externe de la main gauche qui a occasionné une assez forte contusion, 10 jours de repos. Docteur Christiaens.

— A la teinturerie Cocheteux frères, à Croix, l'ouvrier Clément Théodore, âgé de 27 ans, demeurant à Hem, rue Saint-Eloi, a glissé sur le pavé humide de l'usine, est tombé et s'est froissé le côté gauche. Le docteur Coubronne a ordonné 10 jours de repos.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Vignolle Lucien, rue du Parc, 23. — Verhaeghe Joseph-Henri, rue Paul Bert, 9. — Leroy Pierre-Louis, rue de la Gare, 73.

Décès. — Mauroit Marie, 1 mois et demi, rue Saint-Piat, 1. — Panier Philomène, 65 ans, ménagère, rue Chevreul, cour Vienne.

## WATTRELOS

IL VOLAIT LES TRAVAILLEURS. — Procès-verbal a été dressé à Henri Denosschère, entrepreneur de travaux publics et marchand de charbons, demeurant à Tourcoing, rue de la Marlière.

Cet excellent commerçant ayant envoyé son fils Lucien et son domestique, Richard Deschamacker, livrer du charbon dans une cité ouvrière, avait trouvé bon de mettre 1 kilo de moins dans chaque sac.

Heureusement pour les acheteurs, le commissaire passant par là, fit peser les sacs et le tour fut découvert.

VOYAGEUSE POUR LILLE. — Les gardes Blain et Derrevaux ont arrêté, en vertu d'un extrait de jugement, Suzanne Balcaen, âgée de 17 ans, condamnée en 1907 à 6 mois de prison pour fraude.

GAZETTE TOURQUENNOISE
S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

### MALENCONTREUSE CLISSADE

Dans le tissage Tiberghien, 94, rue de Paris, Alfred Lecourt, 62 ans, tisserand, demeurant rue Nationale, à Boudrues, a glissé devant son métier et s'est fait des déchirures tendineuses des muscles de la région antérieure gauche de l'abdomen.

Il devra chômer pendant deux semaines.

### BLESSE A LA JAMBE

Jules Verschove, âgé de 50 ans, employé chez Camille Vandekerkhove, boyaudier, 33, rue de l'Abattoir, est tombé en allant d'un échaudoir à l'autre dans l'abattoir. Le docteur qui lui a donné des soins a constaté une très grave blessure à la jambe gauche.

On craint une fracture du col du fémur. L'incapacité de travail sera de deux mois.

### TOMBE DANS UNE CAVE

Louis Desrousseaux, âgé de 44 ans, demeurant rue de Normandie, et domestique chez M. Pierre Delannoy, marchand de charbon, rue du Tilleul, étant en tournée de livraison se trouvait dans la cour de l'usine Masuret-Leclercq et fils, rue du Collecteur, lorsque vidant son tombereau dans une cave il fit un faux pas et passa lui-même par la trappe. Il s'est contusionné.

### PLAINTE POUR VOL

Henri Cloedt, cabaretier, demeurant rue de Mouscron, s'est rendu au commissariat du 3e arrondissement pour porter plainte au sujet d'un vol de vêtements et d'une montre en argent dont il a été victime la nuit dernière.

Une enquête est ouverte.

### DANS LA POLICE

Sont nommés à dater de ce jour 1er mars 1909 :

Agent de sûreté hors classe : Emile Leman (aîné), agent de 1re classe.

Agent de sûreté de 1re classe, Auguste Schittecatte, agent de 2e classe.

Agent de sûreté de 2e classe : Charles Six, agent en tenue de 1re classe.

Agent en tenue de 1re classe, Albert Valcke, agent en tenue de 2e classe.

Agents en tenue de 2e classe, Jules Liétaer et Florent Steux.

Agents en tenue de 3e classe, agents stagiaires : Théodore Lebrun, Charles Meurillon, Louis Bény.

### BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Par arrêté en date du 17 février 1909, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a nommé membres du Comité d'inspection et d'achat de livres de la Bibliothèque communale :

1. M. Ringot Adolphe, proviseur du Lycée, en remplacement de M. Salé, démissionnaire ;

2. M. Marescaux Léon, président de la Société municipale de gymnastique et d'armes « Union Tourquennoise », en remplacement de M. Senélar, décédé.

### ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA CROIX-ROUGE

Les sociétaires qui n'ont pas retiré leurs cartes d'entrée pour le concert-bal de samedi prochain courant, sont priés de les réclamer à l'Ecole, de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir, mardi, mercredi, ou vendredi, dernier délai.

Il leur est rappelé que l'entrée sera rigoureusement interdite aux personnes non munies de carte.

Le jour de la fête, les portes seront ouvertes à 7 h. 1/2 du soir.

## ETAT CIVIL

de TOURCOING du 1er mars 1909

*Naissances.* — Loridan Emile, rue Malcense, 212. — Deletombe Emilienne, rue du Flocon, 221. — Leclercq Marcel, rue Desaix, 20. — Darles René, rue du Maréchal Bruno, 16. — Blaubloume Charles, rue Mirabeau, 3. — Castel Gabrielle, rue de la Marlière, 43. — Duforest Solange, rue Ingres, 137.

*Décès.* — Delemasure Paul, 4 ans, place Thiers, 7. — Masurel Florentine, 85 ans, sans profession, rue Condorcet. — Place Clémence, 72 ans, sans profession, rue du Moulin Fagot, cour Parent, 9. — Degaute Marie, 41 ans, sans profession, rue du Clocher, 45. — Wyndaele Pierre, 58 ans, sans profession, rue de l'Ermitage, 139. — Derracat Aristide, 59 ans, garrotteur, rue du Flocon, 66.

## Lille

### UNE GARENNE PORTE DE PARIS

Une balladeuse transportant des caisses de lapins, et traînée par deux commissionnaires passait dans l'après-midi place Simon Vollant.

L'une des roues tombant dans un rail, le chargement bascula, les caisses s'ouvrirent et l'on vit quantité de lapins gris, roux ou blancs se sauver dans toutes les directions et chercher dans les fossés de la porte de Paris un trou où se nicher.

Bien que nous fussions en temps de neige et que la chasse soit prohibée, une battue s'organisa pour retrouver les fugitifs dont quelques-uns échappèrent aux recherches.

### ON VOLE... MEME LE COMMISSAIRE

Il faut un certain toupet pour oser voler jusque dans un commissariat de police ! Mais peut-être exagérons-nous et ne sont-ce là que des « emprunts » destinés à enrichir la collection d'un monomane.

Deux serviettes pendues dans le vestibule du commissariat du 5e arrondissement ont été soustraites hier ; on soupçonne du larcin une femme appelée en témoignage et que l'on recherche.

### NECROLOGIE

On annonce la mort, à l'âge de 71 ans, de M. Pringuel, concierge de la prison municipale et appariteur du tribunal de simple police.

### VOL EN PLEIN JOUR

Dans l'après-midi de lundi on a volé un tuyau de descente des eaux de pluies sur la façade de la maison occupée, rue du Rempart, 8, par M. Mancet, fabricant de chaussures.

Une voisine aperçut deux individus qui fuyaient mais n'a pu donner d'eux qu'un signalement assez vague.

### NE FRAPPEZ PAS LES ANIMAUX

Deux contraventions à la loi Grammont ont été dressées hier. L'une à Despretz Richard, 17 ans, journalier, 22, rue du Pont-du-Lion-d'Or, qui frappait brutalement, Grande-Place, le chien attelé sous sa ballacheuse.

L'autre à Clément Deschamps, 35 ans, loueur de voitures à Lambersart, pour avoir battu à coups de manche de fouet le cheval de son fiacre stationnant place Ronde.

### MORDUE PAR UN CHIEN

Une journalière, Mme Hélène Vilindael, passait hier vers 5 heures et demie du soir boulevard Victor Hugo, regagnant son domicile, 12, rue de Mulhouse.

Soudain le chien de M. Pommart, blanchisseur, habitant au numéro 5 de ce boulevard, s'élança sans aucune raison sur la journalière et lui caressa légèrement le mollet avec ses crocs.

Le toutou sera, par les soins de la police, soumis à l'examen du vétérinaire.

### AU FEU !

Un violent feu de cheminée a éclaté lundi vers une heure de l'après-midi chez Mme veuve Vanderstenne, ménagère, habitant au numéro 13 de la cité Bombeké, au Sud.

La suie en ignition dégagea une telle chaleur, que les boiseries situées près de la cheminée s'enflammèrent.

Un pompier du poste du Sud, averti, accourut et à l'aide de plusieurs seaux d'eau éteignit le feu qui n'occasionna qu'une vingtaine de francs de dégâts.

⁂

Le même accident, également sans dégâts sérieux, s'est produit chez M. Péru, coroyeur, rue Jeanne-d'Arc.

Là aussi le sulfure vint aisément à bout du commencement d'incendie.

⁂

A 6 heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Emery Helaret, tonnelier, 1, cour Stappaert, rue Stappaert.

Les pompiers du poste de la rue de Flandre accourus, éteignirent le feu avec deux bouteilles de sulfure.

Aucun dégât.

## L'alcool rend fou

**Pris de boisson, un violent individu, passant rue d'Iéna, roue de coups une paisible passante, et un agent, accouru à son secours.**

Dans la matinée de lundi, les habitants de la rue d'Iéna ont été fort émotionnés par les brutalités d'un violent pochard, à l'égard d'une paisible ménagère et d'un agent accouru pour le ramener au calme.

Il était dix heures et demie environ lorsque Mme Marianne Crosset, âgée de 37 ans, journalière, habitant 3, rue de Bailleul, longeait la rue d'Iéna, se rendant à la Charité, pour voir son mari, qui y est en traitement.

Soudain, ele croisa un individu qui, en état d'ivresse, chantait à tue-tête, en exécutant des embardées terribles à travers la rue.

La journalière continuait paisiblement sa route, lorsque le pochard, qu'elle ne connaissait pas, l'interpella, et courant vers elle, voulut se livrer à certaines privautés.

Indignée de cette façon d'agir, Mme Crosset se retira, non sans avoir reproché sa conduite à l'individu.

Au lieu de continuer sa route, le pochard devenant subitement furieux, insulta grossièrement la journalière et lui lança un coup de poing qui l'atteignit au menton. Puis non encore satisfait, il lui lança dans le ventre un formidable coup de pied qui fit rouler la pauvre femme à terre.

Le pochard allait sans doute continuer à brutaliser sa victime, lorsque survint l'agent Mire qui était de service rue de Juliers.

A la vue de l'agent, l'ivrogne prit la fuite, tandis que la journalière racontait au policier les violences dont elle venait d'être l'objet.

Une chasse à l'homme eut lieu mais le pochard avait réussi à gagner du terrain et à disparaître.

Cependant, au cours de ses recherches, l'agent Mire aperçut son individu qui, bravement, se dirigeait vers lui, et, en l'abordant, lui demanda si c'était après lui qu'il cherchait.

Le policier, en présence de la surexcitation du pochard, voulut le prendre par les sentiments, et lui demanda de venir jusqu'au poste pour une explication qu'il devait donner.

Le pochard, absolument furieux, insulta alors l'agent, et le défia de le conduire au poste.

Puis, saisissant la pèlerine du policier, il la déchira, et porta un coup de tête en pleine figure au représentant de l'autorité.

Ce dernier, sans se laisser émouvoir, appréhenda solidement le violent pochard, qui essayait de le frapper à coups de tête et de pieds.

Cette scène se passait devant de nombreuses personnes, qui laissèrent tranquillement l'agent aux prises avec l'ivrogne.

Heureusement, deux agents du poste du 6me arrondissement, avertis, se rendirent sur les lieux de la scène, et réussirent non sans peine à amener au violon le redoutable pochard.

Ce dernier est un nommé Prosper Vandestock, 30 ans, mouleur, habitant rue d'Austerlitz, cour Saint-Paul.

Il sera déféré aujourd'hui au Parquet sous les inculpations de coups et blessures, ivresse, rébellion, outrages et coups à un agent.

L'état de Mme Crosset, qui a reçu des soins à son domicile, n'est heureusement pas très grave.

## Au Parquet

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE PLŒGSTERT. — M. Heuclx, juge d'instruction, a clos et transmis à la Chambre des mises en accusation le dossier relatif à cette affaire.

On se souvient que le 30 octobre, deux fraudeurs, domiciliés à Houplines, Prosper Crayé, 25 ans, et Pierre Baele, 26 ans, venus pour acheter un chargement de café, qu'ils voulaient passer en contrebande, à l'épicerie Nisse, située à Plœgstert, tentaient d'assassiner l'épicier.

Au moment où ce dernier assujettissait un ballot sur le dos de l'un d'eux, l'autre l'assommait à coups de marteau.

Le vol était le mobile plus qu'évident du crime, les deux individus voulaient reprendre l'argent donné en paiement de leur marchandise.

Eux prétendirent avoir frappé l'épicier parce que celui-ci refusait de leur livrer le café qu'ils avaient payé.

Gravement blessé, ayant ressenti de plus une commotion cérébrale dont il ne se remettra jamais, M. Nisse est infirme pour toute la vie.

ENTRE APACHES ROUBAISIENS. — M. Goberl, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel, trois gredins, Emile et J.-B. Leman, 32 et 30 ans, tous deux emballeurs, et Hennebo Louis, 20 ans, fondeur, qui, le 8 février, à Roubaix, et au cours d'une querelle, se portèrent mutuellement des coups de couteau dont Emile Leman sortit indemne, et les deux autres sérieusement blessés.

UN ESCROC. — Comparaîtra également devant la correctionnelle, audience du 4 mars, Jules Dumesnil, marchand de lunettes, coupable d'escroquerie, au préjudice de Mlle Fourlinnie, de la Madeleine.

## LES VOLS A L'ÉTALAGE

**La sûreté a capturé hier plusieurs repris de justice se livrant à ce genre de vol**

Depuis quelque temps, les commerçants du 7e arrondissement étaient victimes, à la tombée de la nuit, de vols commis à l'étalage de leurs magasins, et, jusqu'ici, l'active surveillance qu'ils exerçaient était restée sans résultat.

Cependant, les agents de sûreté Clément et Gay, spécialement chargés des recherches dans cet arrondissement, s'étaient juré de capturer les malandrins, qui depuis trop longtemps jouissaient de l'impunité.

Parmi les individus louches traînant dans leur quartier se trouvait un trio de repris de justice, ne travaillant que très peu et ne devant vivre que de rapines.

Après s'être enquis des allées et venues des individus soupçonnés, les policiers procédèrent à une minutieuse enquête près des victimes des vols, et bientôt ils avaient la certitude qu'ils étaient sur la bonne piste.

Lundi, vers 10 heures du matin, les agents Clément et Gay appréhendaient, rue de Condé, Léon Tiédrez, 24 ans, journalier, habitant rue des Robleds, et Louis Serrure, même âge, journalier, habitant au 39 de la même rue.

Le troisième individu fut capturé à 2 heures de l'après-midi rue de Tournai : c'est un nommé Georges Dufossé, 19 ans, habitant rue du Bourdeau, 17.

Ces trois chenapans furent amenés devant M. Delattre, commissaire de police, qui leur fit subir un long interrogatoire.

Dufossé avoua d'abord avoir dérobé dimanche, vers 8 heures et demie du soir, à l'étalage de M. Vermeille, boulanger, boulevard Victor Hugo, 119, trois quarts de chocolat. Serrure, pendant ce temps, faisait le guet.

Ce dernier, qui a déjà subi une vingtaine de condamnations pour vol, vagabondage, infraction à une interdiction de séjour, se montra d'une crapuleuse arrogance, pendant le cours de son interrogatoire.

Lorsque M. Delattre lui demanda s'il reconnaissait avoir dérobé à plusieurs reprises du chocolat chez M. Vermeille, il entra dans une violente colère, et s'écria :

— Vous savez que si j'avais un revolver je n'hésiterais pas à vous tuer. D'ailleurs, je suis un assassin, mais il faudra que vous le prouviez.

Et en prononçant ces menaces, Serrure, en proie à une violente surexcitation, cherchait des yeux un objet qui puisse lui servir à commettre des violences.

Heureusement, l'agent Clément, qui se trouvait là, empêcha Serrure de donner une suite à sa colère.

Au cours de son interrogatoire, il avoua cependant avoir soustrait, il y a huit jours environ, du chocolat chez M. Vermeille. Il en fit même cadeau à des gosses.

Il avoua, en outre, avoir dérobé un morceau de lard de 4 francs environ le 17 février dernier, chez un charcutier de la rue de la Justice.

Ayant rencontré un nommé Henri D..., 34 ans, habitant rue des Meuniers, il lui aurait fait cadeau du morceau de lard en lui avouant qu'il venait de le voler.

Henri D..., amené devant M. Delattre et confronté avec Serrure, nie énergiquement avoir rien reçu de ce dernier.

Cependant, la police aurait appris qu'un soir, proche de celui du vol, un individu, qu'on croit être Serrure, aurait mangé au domicile de D...

Ce dernier a été laissé en liberté.

Quant à Tiédrez, qui se trouvait fréquemment avec Serrure, il aurait également profité des larcins.

Comme on le voit, les agents Clément et Gay ont eu la main heureuse en capturant ces repris de justice.

Serrure est, en effet, sous le coup de la relégation, et Dufossé est sorti d'une maison de correction en novembre dernier pour un incendie volontaire qu'il commit en 1904 aux environs de Lille.

Ces deux individus seront déférés aujourd'hui au parquet pour vol.

Tiédrez et D..., qui ont été laissés en liberté, seront sans nul doute poursuivis pour complicité de vol par recel.

### POUR LES MALHEUREUX

Nous avons reçu d'un généreux anonyme, la somme de 20 francs pour le ménage Vaucamp, rue de Bailleul, 7 et 9, cour Pau, numéro 10, dont nous signalions hier l'extrême détresse.

### DANGEREUSE CLISSADE

Une ménagère, Mme Eugénie Poirrier, âgée de 38 ans, regagnait lundi soir, vers 8 heures, son domicile, 133, rue de Paris, lorsqu'en passant en face du numéro 234 de cette rue, elle glissa et roula sur la chaussée.

Dans sa chute, la pauvre femme s'était fracturé la jambe droite. Après avoir reçu les premiers soins d'un docteur, la blessée a été transportée et admise d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

### CLIENTS TAPAGEURS

Dans la soirée de lundi, de nombreux consommateurs se trouvaient dans un café de la place de la République, causant amicalement, quand soudain l'un d'eux tonitrua : « Comment, il n'y a pas de chasseur ici ! »

Et ce disant il frappait du poing sur la table, gesticulant et criant. A ces protestations se joignirent bientôt les véhémences d'un ami du monsieur.

Pour faire cesser ce duo de récriminations, le patron du café fit appeler l'agent Desmet, de service près de là, qui pria les consommateurs turbulents de sortir, non sans leur dresser un procès-verbal pour scandale dans un établissement public.

### RIEN NE VA PLUS !

Lundi, à 4 heures 1/2 du soir, un camion attelé de deux chevaux appartenant à M. Quinzebille et que conduisait le charretier Holstein, passait boulevard Papin.

Soudain, le chapeau d'une roue de derrière s'échappa, occasionnant le renversement du véhicule qui était chargé de 3,000 kilos de soufre.

L'accident s'étant produit sur la voie des tramways occasionna une interruption de circulation d'une heure environ.

### UN CAR EN PANNE

Il était 4 heures du soir, hier, lorsque le car M n° 631 se dirigeant vers la gare, passait sur la Grande-Place.

Sa charrue s'étant soudainement brisée, le lourd véhicule resta en panne.

Ce fut un de ses copains de la ligne F qui l'aida à gagner la place de la Gare, où l'on remplaça la charrue avariée.

## Douai

## L'augmentation de l'Artillerie

**LA QUESTION N'EST PAS ENCORE RESOLUE.**

Des notes récemment publiées par quelques-uns de nos confrères donneraient à penser que la question si importante de l'augmentation de la garnison est définitivement réglée. Il n'en est rien. Le Sénat ne s'est pas encore prononcé et tant qu'il ne se sera pas prononcé on ne pourra rien dire de définitif. Il est d'ailleurs exact que du matériel venant de Bourges et destiné aux batteries supplémentaires soit arrivé à Douai. Dimanche, 108 chevaux sont arrivés à Douai et ont été conduits à la caserne de Caux. Ces bêtes venaient de Bourges, Orléans et Soissons. Notons que 30 chevaux ont récemment quitté Douai pour Reims.

Quant aux travaux récemment effectués aux Chartreux, ils sont sans importance. Ils concernent particulièrement le corps de garde de la rue d'Oore dont le plancher et le lit de camp ont été réfectionnés. Et c'est tout.

Cette mise au point s'imposait.

## Accident dans une corderie

**Entre courroie et poulie**

Une ouvrière domiciliée à Frais-Marais, Mlle Reine Boudailliez, travaillant à la corderie Vertongen, a eu le bras droit pris entre la courroie et la poulie d'une assouplisseuse et fracturé en deux endroits.

### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

#### FRESNES

CHEVAL EMBALLE. — Dimanche matin le cheval de M. Jules Fromont, conseiller municipal, marchand de liqueurs, se trouvait en face de son entrepôt, rue de Saint-Amand, attelé à une voiture.

Soudain l'animal pris peur, s'emballa et partit à fond de train dans la direction de Saint-Amand.

Arrivé en face de chez Adolphe Delbecq, le cheval s'abattit et dans sa chute cassa les brancards de la voiture, puis il se releva et repartit sans le véhicule.

Heureusement il put être arrêté par M. Kolb, employé chez Surmont, ce qui évita ainsi tout accident.

#### RAISMES

LES VOLS A LA FRANCO-BELGE. — Deux électriciens, Colonius Ludovic, de Raismes et Delbecq Désiré, de Saint-Saulve, ont été surpris sortant de l'usine du Plouich, avec des outils enlevés à l'établissement, et évalués au total 32 francs.

### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

#### BERTRY

## Conférence du citoyen Fiévet

Samedi à 8 heures du soir, devant un auditoire de 400 électeurs, a eu lieu salle Blanchard-Herbet, une intéressante conférence par le citoyen Fiévet, député.

Le citoyen Pierrard, est nommé président avec pour assesseurs les citoyens Lefebvre et Herbet.

Notre sympathique député excuse tout d'abord le citoyen Vincent Carlier, député des Bouches-du-Rhône, de n'avoir pu assister à cette réunion, ainsi qu'il l'avait promis, pour y traiter la question des retraites ouvrières.

Au dernier moment, le citoyen Carlier a été désigné par le Comité National du Parti Socialiste à Doullens, pour soutenir la candidature du citoyen Mirens.

Bien que son absence soit très regrettable, dit Fiévet, il faut reconnaître que sa présence est plus justifiée où la lutte est engagée. Mais ce n'est que partie remise.

Ceci dit, tout en rendant compte de son mandat, et en donnant l'explication de ses votes, avec la franchise qu'on lui connaît, le citoyen Fiévet traite d'une façon très précise les questions suivantes.

### IMPOT SUR LE REVENU

Le Parti Socialiste s'est efforcé pendant les longues discussions qu'a produites l'élaboration de cette réforme de rechercher constamment par tous les moyens en son pouvoir, d'obtenir plus de justice et le moins de charges possibles pour les travailleurs. Il n'est pas arrivé à ce qu'il désirait, tant s'en faut.

Mais il votera néanmoins la réforme parce qu'elle apporte un peu plus d'équité dans notre régime fiscal. Puis, il cite quelques chiffres du projet pour renseigner ses auditeurs.

### LA QUESTION DU MAROC

Le citoyen Fiévet trace la genèse claire et complète des événements qui se sont produits au sujet du Maroc. Nous regrettons vivement de ne pouvoir développer ici tout au long son exposé.

Disons en quelques mots que si nous avons été entraînés dans cette expédition pour des raisons avouées et tout à fait futiles, c'est uniquement pour sauvegarder les intérêts de capitalistes, engagés dans d'importantes entreprises telles que l'exploitation des minerais de l'Ouenza et la construction de lignes de chemins de fer, etc.

A un moment donné tout le monde sait que nous avons été à deux doigts de la guerre avec l'Allemagne, pour une question de police concernant cinq déserteurs de la légion étrangère, déjà déserteurs des armées allemandes.

Ici apparaît l'importance de la motion votée à Stuttgard par les délégués socialistes réunis en Congrès international.

Cette motion portait l'engagement de tous les socialistes de s'opposer par tous les moyens à une déclaration de guerre sans que le litige eut été au préalable soumis à l'arbitrage. En France, le gouvernemen posa de régler le différend franco-alle par un arbitrage. Les socialistes fr furent naturellement avec lui. En Allen l'empereur refusa d'abord tout arbitra

C'était la guerre. Mais les socialiste mands fidèles à leurs engagements, par une bonne presse, firent tant et s qu'ils forcèrent Guillaume à capituler

C'est l'honneur des socialistes d'avoi pêché un conflit redoutable par les c quences qu'il aurait entraînées.

### RETRAITES OUVRIERES

L'orateur dit qu'il votera la loi sur l traites ouvrières qu'il accepte comme u liatif, mais il espère bien que le Sénat Chambre ensuite mettront bon ordre le projet tronqué que la commission d nat, présidée par M. Cuvinot, a la p tion de présenter dans le seul but de échouer cette modeste réforme.

### AUTRES QUESTIONS

Si j'ai voté contre le gouvernement l'affaire Germinet et des officiers de dit le citoyen Fiévet, c'est que je veux tous mes amis socialistes, la liberté e pour tous, même pour nos adversaire

L'amiral Germinet qui s'est laissé int wer n'a, à mon sens, commis aucune en livrant au public les critiques contr tre marine qu'il avait portées à la con sance du gouvernement depuis plusieur nées et que, d'ailleurs, tout le monde naissait en partie.

Quant aux officiers de Laon, je n'ad pas les explications du gouvernement d qu'il a puni ces officiers, non pas, qu'ils avaient assisté à une messe, mais ce qu'ils étaient alliés à celle de onze h présidée par l'archevêque et pendant le le ce dernier se livra à des attaques c le ministère. En effet leur présence n'i querait pas qu'ils étaient d'accord av prédicateur.

Nous mettrons autant d'ardeur pour dre la liberté menacée de nos advers que nous avons mis à défendre les ma reux ouvriers appréhendés à la suite de loureux événements de Draveil. La j pour ceux-ci nous répond de la justice ceux-là.

Il est regrettable que nous ne puis développer ici faute de place, le récit s cis fait par Fiévet de tous les événemen Draveil et de Villeneuve St-Georges.

Avant de lever la séance, l'ordre du suivant a été adopté à l'unanimité.

### L'ORDRE DU JOUR

« Les citoyens de Bertry, réunis au bre de 400 environ, après avoir entend explications du citoyen Fiévet député, prouvent dans tous ses actes et lui r vellent leur confiance ».

Après un vain appel à la contradicti séance est levée à 9 heures et demie.

Des applaudissements chaleureux on ligné chaque partie du discours du ci Fiévet.

#### ESCAUDŒU

## Une vieille femme brûlée v

Mme veuve Mauprine, âgée de 78 ans, d rant rue d'Erre, à Escaudœuvres, en voul lumer une lampe, mit le feu à ses vêtemen

En un clin d'œil la pauvre vieille fut en de flammes. Sa fille et des voisins accou à ses cris et lui jetèrent une couverture dos afin d'étouffer les flammes ; mais Mme prince était déjà horriblement brûlée à l trine, aux bras et au visage et malgré les du docteur Piette, elle expirait peu après

#### SOLE

## Un vieillard pendu

M. Décaux Napoléon, âgé de 66 ans, nalier, veuf, demeurant rue Cadet, trouvé pendu dimanche, à 9 heures et du matin, dans sa cuisine, par un d fils venu pour le voir.

Ce vieillard vivait seul depuis qu temps, la dernière de ses huit enfants s' mariée. On croit que son suicide peut attribué à une crise de neurasthénie c par la solitude dans laquelle il se trou

## Tribunal Correctionnel de L

*Audience du 1er Mars 1909*

A Mons-en-Barœul, M. Jean Massart, geur de commerce, demeurant à La M leine, laissait l'autre jour sa bicyclette d la porte d'une maison où l'appelait course.

Un nommé Georges Welghe, 18 ans, cheur, demeurant rue Pierre Legran Lille, passait à cet instant et aperceva bécane n'hésita pas à l'enfourcher.

Arrêté aussitôt, le jeune voleur m de son couteau ceux qui l'appréhendaie

Le Tribunal le condamne en six mo prison.

— Un mois de prison à Germain And 20 ans, pour vagabondage.

AFFAIRES DIVERSES. — Georges barre, 25 ans, tourneur, qui a porté qué coups de poing à François Devaux, ce maître chez M. Wauquier, à Mouvaux lui faisait une retenue de deux heures, pe 30 francs d'amende avec sursis.

— Vingt-cinq francs d'amende, avec sis également, à Jean Dubucquois, 25 a Wasquehal, pour coups sur Julien D même lieu.

— Inculpé d'escroquerie « à l'agrandissement », Edmond Forges, 38 ans, phot phe à Lille, est condamné à 25 franc mende.

— Par défaut, Achille Leclercq, 20 qui, le 18 décembre, dans les rues de baix, s'est livré en présence de femm jeunes filles à des exhibitions ultra-acc ques, est condamné à 15 jours de prisc

— Condamné le 29 mai, par défaut, mois de prison pour abus de confian préjudice de Frereau, voyageur de cor ce, Jules